

Positions

à la veille de la session de printemps 2024 des Chambres fédérales

23.061 (CN) Révision LDEP (Financement transitoire et consentement)

OUI à cet objet du Conseil fédéral. Nous saluons la concentration du financement transitoire sur les communautés de base afin qu'elles puissent être financées rapidement. La simplification du consentement des patients est un pas important vers la numérisation dans le domaine de la santé.

23.076 (CN) Programme pour promouvoir la transformation numérique dans le système de santé (DigiSanté). Crédit d'engagement

OUI au crédit d'engagement. La Suisse a du retard à rattraper en matière de numérisation du système de santé. DigiSanté offre une chance de rattraper un peu le retard dans ce domaine. Le crédit sera donc bien investi.

19.320 (CE) Iv. ct. Stopper une évolution scandaleuse des prix des médicaments

NON à cette initiative cantonale. Il existe des bases légales pour la fixation des prix des médicaments. Leur optimisation fait actuellement l'objet de discussions dans le cadre du paquet de mesures de maîtrise des coûts N° 2. Un projet parallèle ne permettrait pas d'atteindre l'objectif visé.

23.4535 (CE) Mo. Autorisation facilitée de mise sur le marché des médicaments dont le brevet est échu

NON à la motion. L'art. 14, al. 2 LPTh et l'art. 28 ss. OAMédcophy prévoient déjà aujourd'hui une procédure sans examen complet de l'autorisation pour le port parallèle. Le Parlement a récemment simplifié cette procédure (art. 14, al. 3 LPTh). A notre avis, il n'est pas possible d'aller plus loin dans la simplification, car même la motion ne veut pas que Swissmedic renonce totalement à une procédure d'autorisation pour des raisons de sécurité des médicaments.

20.433 (CN/CE) Iv. pa. Développer l'économie circulaire en Suisse

OUI à l'initiative parlementaire. Dans l'ensemble, celle-ci annonce un pas important vers une économie plus circulaire : l'initiative personnelle des entreprises se trouve encouragée et le recyclage des matériaux est renforcé. Ces deux éléments permettent une utilisation plus efficace des ressources. Les exigences de la viabilité économique aussi bien que de la faisabilité technique doivent toutefois être garantis.

22.061 (CN/CE) Loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2024. Révision

OUI à la révision. scienceindustries soutient en principe l'orientation de la révision. L'industrie chimique et pharmaceutique reconnaît l'objectif net zéro d'ici 2050 en tant qu'orientation fondamentale et

s'engage en faveur d'une protection du climat proactive et efficace : les instruments qui ont fait leurs preuves (p. ex. le système des conventions d'objectifs et les réglementations du commerce des émissions) doivent être maintenus, bien que nous considérons d'un œil critique la limitation des conventions d'objectifs jusqu'en 2040.

22.085 (CN/CE) Loi sur la protection de l'environnement. Modification

OUI à la modification. Les adaptations dans le domaine du bruit doivent en principe être soutenues. Lors d'un changement de zonage à proximité de zones industrielles, la bonne coordination entre l'aménagement du territoire et la prévention des accidents est très importante. L'accélération du traitement des sites contaminés est également une bonne chose. Une fois l'évaluation effectuée, la sécurité de la planification devrait être assurée et les éventuels coûts engendrés par des modifications ultérieures (c'est-à-dire une nouvelle évaluation de site pollué) devraient être supportés par la collectivité. Nous saluons également le fait que la modification de la loi sur la protection de l'environnement soit l'occasion d'introduire une suppression de la taxe sur les COV. Cette taxe n'a plus d'effet incitatif significatif, alors que ses frais d'application et d'administration restent élevés pour l'industrie.

21.4500 (CE) Mo. Électricité. Négociation de conventions techniques internationales

09.3083 (CE) Mo. Contrats d'approvisionnement électrique avec l'étranger. Préserver la compétitivité de nos entreprises

21.3500 (CE) Mo. Asseoir sur un "socle de sécurité juridique" la coopération qui unit la Suisse et l'UE dans le cadre du système électrique européen

OUI aux motions. Le réseau de transport suisse est fermement intégré au réseau d'interconnexion européen. C'est pourquoi le Conseil fédéral prévoit, dans son projet de mandat de négociation avec l'UE, un accord sur l'électricité. Cet élément favorise le commerce de l'électricité et contribue à la sécurité de l'approvisionnement et à la stabilité du réseau, tout en offrant des mesures pour protéger les consommateurs. Nous saluons dans son principe le projet du Conseil fédéral concernant les lignes directrices des négociations sur l'accord sur l'électricité, en soulignant que la coopération avec les partenaires européens doit toutefois être encouragée.

23.4152 (CE) Po. Pour le maintien en service des centrales nucléaires existantes

OUI au postulat. Les centrales nucléaires existantes sont indispensables à notre sécurité d'approvisionnement et il faut empêcher leur mise hors service prématurée. Les conditions d'une exploitation

à long terme doivent être réunies. Il est urgent et souhaitable de présenter un rapport qui rassemble les éléments de base à ce sujet et présente les conditions-cadres réglementaires et financières pour une exploitation à long terme.

23.3019 (CE) Mo. Créer les conditions d'un approvisionnement en gaz renouvelable

OUI à la motion. Une augmentation de la part de gaz renouvelable dans l'approvisionnement gazier de la Suisse est nécessaire du point de vue de la sécurité d'approvisionnement ainsi que dans la perspective de l'objectif zéro net pour 2050. Pour cela, il faut tenir compte des potentiels en Suisse et à l'étranger et clarifier la prise en compte du gaz renouvelable importé.

23.3408 (CE) Mo. Tester et approuver de nouveaux aliments. Promouvoir l'innovation en Suisse

OUI à la motion. Le site d'innovation suisse doit être renforcé et encouragé, tandis que le niveau de sécurité actuel doit demeurer garanti. Le Conseil fédéral soutient la motion et souhaite que les tests de marché soient autorisés par l'OSAV dans un cadre strictement contrôlé.

21.4164 (CE) Mo. Reconnaissance de l'homologation des produits phytosanitaires par l'UE

OUI à la motion. Elle charge le Conseil fédéral d'élaborer également une proposition au niveau des autorités afin que les décisions d'admission soient rapidement reconnues. L'intervention poursuit le même objectif que le l'v. pa. 22.441.

21.4202 (CE) Mo. Réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides. Promouvoir le capital plant

NON à la motion. Il existe déjà des instruments de promotion pour la culture de variétés résistantes. En outre, il faut garantir que les interprofessions et les grands distributeurs soutiennent de tels projets. Il est du devoir de tous d'apporter une contribution, notamment en réévaluant les méthodes modernes de sélection.

23.434 (CN) l'v. pa. Denrées alimentaires de synthèse ou produites à partir de cellules souches. Un encadrement rigoureux est nécessaire

NON à l'initiative parlementaire. Les nouveaux aliments sont déjà strictement réglementés. La sécurité et la protection contre la tromperie sont assurées pour les "novel foods", comme l'estime la majorité de la CSEC-N. Des restrictions encore plus importantes empêcheraient les innovations suisses dans le domaine alimentaire.

22.078 (CN/CE) Loi sur les brevets. Modification

OUI à la révision. Les propositions majoritaires de la CSEC-N sont essentielles pour atteindre l'objectif de modernisation et de souveraineté du projet. Elles permettent de clarifier la procédure de recours, ce qui est un gage de sécurité juridique tant pour le titulaire du brevet que pour les éventuels recourants.

23.4347 (CE) Mo. Orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Garantir l'équivalence des prestataires publics et privés

OUI à la motion. L'orientation professionnelle, universitaire et de carrière suisse est renforcée par des prestataires privés avec une longue expérience dans les services d'orientation.

22.4105 (CE) Mo. Lutter contre la pénurie de personnel qualifié en tirant parti de tous les diplômés de la formation professionnelle supérieure

OUI à la motion. Le potentiel inexploité des professionnels formés et intégrés en Suisse doit être mieux exploité. D'autres pays offrent déjà des facilités d'admission. Il s'agit de suivre le mouvement afin de ne pas être désavantagés dans la concurrence internationale pour le personnel qualifié.

22.058 (CN) Loi sur les douanes. Révision totale

OUI à la révision totale. Une base juridique solide est la condition première de la mise en œuvre du projet DaziT. Toutefois, des adaptations sont encore nécessaires dans certains domaines, notamment en ce qui concerne les définitions, les secrets d'affaires et de fabrication, les autorités à prendre en compte ainsi que la garantie de la sécurité, la sécurité des produits et de la santé.

23.056 (CN) Garanties fédérales liées aux prêts pour réserves obligatoires 2025 – 2034. Crédit d'engagement

OUI au nouveau crédit d'engagement. Compte tenu de l'augmentation des stocks obligatoires prévue ces prochaines années et de l'évolution encore imprévisible du financement des stocks obligatoires, scienceindustries estime qu'une prolongation du crédit d'engagement jusqu'en 2034 et l'augmentation de la limite de crédit vont dans le bon sens. Les fonds de garantie servent à couvrir les frais de stockage et de capital ainsi que la perte de prix sur les réserves obligatoires pour certains groupes de marchandises.

scienceindustries est l'association économique du secteur chimie, pharma, sciences de la vie. Avec 50% du total, nos 250 entreprises membres constituent, avec 50%, la plus grande industrie d'exportation du pays et assurent 40% des dépenses privées de recherche en Suisse.

Vos contacts à scienceindustries:

Stephan Mumenthaler, directeur

Tél. 044 368 17 20

stephan.mumenthaler@scienceindustries.ch

Pia Guggenbühl, responsable Public Affairs et Communication

Tél. 044 368 17 44

pia.guggenbuehl@scienceindustries.ch